



Procès-verbal n° 8 de la réunion du Conseil d'administration du 25 octobre 2022

Présents : Mmes *I. Delrue*, *M. Joliet*, *C. Porphyre*, MM. *M. Collard*, *JP. Delchef* (*président*), *S. Faraone*, *A. Geurten*, *J. Nivarlet* (*vice-président*), *B. Scherpereel* (*secrétaire général*), *P. Thomas* (*trésorier général*), *JP Vanhaelen*.

La réunion a lieu en présentiel dans les locaux de l'ADEPS à Jambes

0. Approbation de l'ordre du jour

Les membres du conseil d'administration approuvent l'ordre du jour.

1. Présentation du projet hybridation par la Direction technique

J. Marnegrave et D. Walasiak, membres de la direction technique, présentent le projet de formation hybride et répondent aux différentes questions posées par les membres du conseil d'administration.

Ledit projet sera présenté lors de l'assemblée générale du 26 novembre 2022.

2. Assemblée générale du 26/11/2022

2.1. Avant-projet d'ordre du jour adapté

Les membres du CdA approuvent l'avant-projet d'ordre du jour tel qu'il a été adapté.

2.2. Elaboration du budget 2023

Le trésorier-général présente le projet de budget 2023 tel qu'il a été établi sur la base des propositions de chaque responsable de département et après une première concertation avec le président.

Différentes propositions sont étudiées et approuvées à savoir :

- Indexation du TTA ;
- Augmentation du minerval des stagiaires du CRF de 20 € à partir du 1^{er} août 2022 ;
- Augmentation du coût des formations du montant de l'homologation des diplômes (15 €) ;
- Les modalités de prolongation des contrats à durée déterminée.

Au terme d'un examen approfondi de tous les éléments du projet de budget 2023, les membres du CdA approuvent le projet tel qu'il sera soumis à la commission financière.

3. Problématique du budget des équipes nationales 2023

Le président attire l'attention des membres du CdA sur la problématique du budget des équipes nationales 2023 qui sera débattu pour la première fois lors du conseil d'administration de Basketball Belgium le 26 octobre 2022 et pour lequel il faut s'attendre à une augmentation sensible des dépenses suites aux nombreuses activités de nos équipes représentatives et à l'augmentation des coûts.

4. Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 octobre 2022

Les membres du CdA approuvent le procès-verbal de la réunion du 11 octobre 2022 tel qu'il a été publié dans la newsletter n°977 du 21 octobre 2022

5. Suivi des décisions prises lors de la réunion du 11 octobre 2022

5.1. Coupe AWBB Match CEP -Neufchâteau

Le président fait part des différentes mesures prises pour assurer le bon déroulement de la rencontre. Les membres du CdA tiennent à remercier toutes les instances et féliciter les membres des 2 équipes pour avoir replacé le respect, et le fair-play au centre des valeurs qui se doivent d'encadrer toute rencontre de basket.

5.2. Bon à tirer pour les nouveaux équipements des sélections provinciales

Le bon à tirer est validé et le logo FIBA repris sur les équipements.

6. Gestion du personnel

Le trésorier-général confirme que l'indexation des salaires suit chaque modification de l'indice -santé et qu'il en a été tenu compte dans le projet de budget 2023.

7. Compétences administratives du conseil d'administration

7.1. Demande de désaffiliation administrative F. L.

Les membres du CdA sont saisis d'une demande de désaffiliation déposée par F.L et ses parents pour des motifs de difficultés d'intégration dans son nouveau club et des problèmes de pratiques. Les membres du CdA décident de ne pas répondre favorablement pour la raison majeure que ledit joueur a participé à des matches de compétition officielle avec son club d'affectation.

7.2. Demande de désaffiliation administrative V.M.

Malgré un contact du secrétaire-général avec le club d'affectation pour tenter de résoudre la question, ce dernier maintient son refus d'octroyer une désaffiliation administrative. Face à cette décision statutaire, actuellement non contestable, les membres du CdA décident de ne pas poursuivre le traitement de la demande.

7.3. Demande de désaffiliation administrative R.V

Le président sort de séance.

Les membres du CdA sont saisis d'une demande de désaffiliation déposée par R.V et ses parents motivée par le fait que de nationalité étrangère, ils ne sont pas au courant de toutes les dispositions statutaires inhérentes à la participation aux compétitions de l'AWBB. Les membres du CdA décident de ne pas répondre favorablement vu que ledit joueur

- a participé à la compétition toute la saison 2021-2022,
- ne s'est pas préoccupé de la suite de ses activités sportives au cours de la période de mutation,

- a commencé la saison 2022-2023 dans son club d'affectation.

Ils rappellent aussi l'utilité de faire signer le formulaire d'affiliation par les nouveaux membres mais reconnaissent toutefois qu'un effort d'information devra être réalisé à l'attention des joueurs qui ne maîtrisent pas la langue véhiculaire de l'AWBB afin qu'ils puissent être mis au courant de l'essentiel des dispositions statutaires.

Le secrétaire-général est chargé de la concrétisation de cette décision.

Le président entre en séance.

7.4. Demande de dérogation La Villersoise (2558)

Les membres du CdA sont saisis d'une dérogation visant à permettre à des joueuses U14 régionales d'évoluer en U17 régionales. Ils décident de donner une suite favorable à la demande en application des dispositions du point 3.1.3 du règlement des championnats jeunes régionaux qui précisent que « *Les autres joueuses que celles bénéficiant du statut d'élites sportives peuvent être alignées uniquement dans leur catégorie et dans les deux catégories d'âge supérieures* » et vu les décisions prises antérieurement par le conseil d'administration dans des cas similaires cette saison.

Par conséquent, le club la Villersoise (2558) est autorisé à aligner ses joueuses U14 régionales filles en U17 régionales filles compte tenu du fait que le club n'aligne pas d'équipes ni U15 régionales ni en U16 régionales en championnat.

7.5. Demande de dérogation RCS Nivelles (0400)

Les membres du CdA sont saisis d'une dérogation visant à permettre à une joueuse U14 d'évoluer en séniore en P1 avant ses 15 ans. Les membres du CdA décident de ne pas répondre favorablement en rappelant que seul le statut d'élite sportif permet de précéder le 15^{ème} anniversaire.

7.6. Action « Stop Racism in Sport »

Le président rappelle les prémices de l'action Stop « Racism in Sport » et informe les membres du CdA que l'AWBB a reçu 35 banderoles destinées à promouvoir l'action.

Les membres du CdA décident d'informer les clubs dans l'ordre des divisions, de la PBL vers les clubs évoluant en nationales puis en régionale afin de solliciter leur participation à l'action par le placement de la banderole « stop Racism in Sport. »

8. Nouvelles des départements

8.1. Département arbitrage

A. Geurten, président du département, fait rapport de la réunion au cours du 18 octobre 2022 au cours de laquelle il a été confirmé que le projet féminin a connu un beau succès pour la première réunion, qu'un cours pour arbitres clubs a été donné à Profondeville et que les réflexions sur la gestion des désignations est toujours en cours.

8.2. Commission informatique

P. Thomas, président de la commission informatique confirme la signature du contrat avec le nouveau partenaire et la mise en place progressive du nouvel outil pour la comptabilité.

8.3. Département Coupes AWBB

S. Faraone, président du département coupes, présente les candidatures pour les ½ finales et finales déjà enregistrées (date limite le 29 octobre) : 9 clubs mais 3 désistements.

8.4. Département Championnat

8.4.1. Organisation des tours nationaux

Suite à la question posée par un club, M. Joliet, présidente du département championnat confirme l'organisation des tours nationaux indépendamment des problèmes éventuels de gestion des déplacements.

8.4.2. Demande du RBC Waterloo (0970)

Suite à la demande du RBC Waterloo (0970) de pouvoir remplacer le club d'Uccle Europe (0205) qui a déclaré forfait général en U21 régionaux, sur proposition du département, les membres du CdA décident de ne pas répondre favorablement à la demande et ce pour les motifs suivants :

- plusieurs clubs s'étaient portés candidats pour prendre la place vacante;
- difficulté de les départager ;
- création d'un précédent qui pourrait contrarier la compétition d'autres catégories ;
- Mise à mal de la compétition provinciale.

8.5. Département Promotion & événements

Suite à la demande de collaboration de l'Asbl Monkey SuperLeague pour l'organisation d'un événement 3X3 à Namur, adressée à différents membres du CdA, ceux-ci décident de ne pas répondre favorablement à la demande et ce pour les motifs suivants à savoir :

- Le caractère péremptoire de la demande ;
- Les doutes sur l'assise juridique de l'organisation ;
- Le manque de garanties sur la faisabilité du projet
- Les contreparties exigées.

11. Agenda

11.1. Coupe 3X3 jeunes le 1er novembre 2022

11.2. Journée des cadres le 11 novembre 2022

11.3. Belgique - Grèce le 14 novembre 2022

11.4. Awards Panathlon le 16 novembre 2022

Le vice-président, M. Joliet et JP Vanhaelen représenteront le conseil d'administration.

Jean-Pierre Delchef

Bernard Scherpereel

Président

Secrétaire-général